



Publié le : 07 JUIN 2021 Certifié exécutoire, Le Maire,	 P Le Maire par délégation Alexandra FELLO	DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE LE 07 JUIN 2021
---	---	---

Service : D. AFFAIRES JURIDIQUES
Réf : fs/ap/sc 2021-422

JURIDIQUE - Contentieux - Tribunal administratif de Montpellier - Dossier n°2102352 - Autorisation d'ester en justice contre M. Benoît BRION

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

VU la Délibération du Conseil municipal en date du 21 septembre 2020, déléguant au Maire une partie de ses attributions,

VU la requête en date du 7 mai 2021 déposée par Monsieur Benoît BRION auprès du Tribunal administratif de Montpellier,

CONSIDÉRANT qu'il importe de préserver les intérêts de la Commune,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'ester en justice dans l'instance n°2102352 engagée par Monsieur Benoît BRION devant le Tribunal administratif de Montpellier.

ARTICLE 2 : de signer toutes pièces et documents se rapportant à la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le **07 JUIN 2021**

Robert MENARD

